

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE GOYRANS (31120)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 24/51

Le DIX décembre de l'an deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : Mmes Anne-Claire CAMAIN, Corinne LACOSTE, Nathalie MONTADAT, MM Eric GEORGET, Hubert MARTY, Denis VAILLANT, Domingo MUJICA

Procurations : Mme Marie-Laure BOUCHERET à Mme Corinne LACOSTE, Mme Mathilde PEYREGA à Mme Véronique HAITCE, M. Jean-Jacques ALMERO à M. Hubert MARTY

Absents : MM Laurent ZANDONA, Pierre ROGNANT, Mmes Sandrine VANCOPPENOLLE, Julie COLLANGE

Date de convocation : 3 décembre 2024

Secrétaire de séance : Madame Anne-Claire CAMAIN

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Votants : 11 Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : Autorisation d'affecter la recette du vide-greniers au budget du CCAS exercice 2024

Madame le Maire demande aux membres l'autorisation du Conseil municipal d'affecter la recette générée par le vide-greniers du 17 novembre dernier d'un montant de 291,50 € au budget du CCAS au titre de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE d'affecter la recette du vide-greniers d'un montant de 291,50 € au budget du CCAS sur l'exercice 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme en mairie, le 10 décembre 2024.

Fait à Goyrans, le 10 décembre 2024.

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans